

CPTS PAYS DU CAMBRESIS
Association loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : MAISON DES ASSOCIATIONS 16 RUE DU 8 MAI
59400 CAMBRAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

CPTS PAYS DU CAMBRESIS
Association
Siège social : MAISON DES ASSOCIATIONS 16 RUE DU 8 MAI
59400 CAMBRAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'association CPTS PAYS DU CAMBRESIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS PAYS DU CAMBRESIS, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposés dans l'annexe des comptes annuels, dans la note « Changement de méthodes ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « **Changement de méthodes** » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés **du bien-fondé de ces changements**, et que la traduction comptable de ce changement, y compris les informations fournies dans l'annexe, est appropriée ;

Nous avons également procédé à l'appréciation de :

- La correcte comptabilisation du contrat d'adhésion à l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en faveur du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé et de ses avenants qui permettent le financement de vos activités ;
- Le report en fonds dédiés des sommes non consommées du financement sur l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous signalons que votre association n'est pas soumise à l'obligation d'émettre un rapport de gestion car elle n'est pas visée par les prérogatives de l'article 612-1 du Code de Commerce qui stipule que doivent émettre un rapport de gestion les personnes morales de droit privé non commerçantes qui dépassent certains seuils. De plus, vos statuts ne prévoient pas l'établissement de ce rapport.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport a été établi à la date à laquelle l'ensemble des éléments nécessaires nous a été transmis et analysé de manière appropriée.

Fait à Valenciennes, le 18/03/2026

FITECO,

Commissaire aux Comptes



François-Xavier **ZALISZ**
Associé

CPTS PAYS DU CAMBRESIS
Association loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : MAISON DES ASSOCIATIONS 16 RUE DU 8 MAI
59400 CAMBRAI

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	10 308	7 771	2 537	4 599
Autres immobilisations corporelles	2 203	1 887	316	633
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	12 526	9 658	2 868	5 246
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 536		59 536	47 381
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	77 188		77 188	133 390
Charges constatées d'avance	336		336	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	300 000		300 000	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	465 440		465 440	715 563
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	902 499		902 499	896 334
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	915 025	9 658	905 367	901 580

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	185 458	159 268
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 6 978	26 191
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	178 480	185 458
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	546 967	527 924
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	546 967	527 924
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 141	24 855
Dettes fiscales et sociales	12 029	12 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	148 750	151 042
TOTAL DETTES (IV)	179 920	188 198
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	905 367	901 580

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	406 426	467 188
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	78 809	
Autres produits	9 670	9 375
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	494 905	476 563
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	312 933	242 328
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 078	228
Salaires	44 028	43 116
Cotisations sociales	16 919	16 640
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 378	2 686
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	97 853	154 477
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	27 549	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	503 737	459 474
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-8 832	17 088
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 884	9 870
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 884	9 870
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 884	9 870
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-6 948	26 958
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30	767
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	496 789	486 432
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	503 767	460 241
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-6 978	26 191

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Annexes 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CPTS - PAYS DU CAMBRESIS

16 RUE DU 8 MAI 1945
59400 CAMBRAI

SIREN : 879.260.495

Forme juridique : Association déclarée

N° TVA : FR66879260495

BDL CAMBRAI EXPERTISE

SIREN : 790041842

2B CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE, 59400 CAMBRAI

Sommaire

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Annexe	3
Principes et méthodes comptables	4
Postes du bilan et du compte de résultat	8
Documents additionnels	13
Fd 2025	14

Annexe



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel - ACI du Cambresis a été signé le 30/06/2021. Il est géré par l'association de la loi de 1901 du CPTS du CAMBRESIS - CODE FINESS 590065322 ;

La structure est portée par des professionnelles de santé libéraux. Au 31/12/2025, 260 membres adhèrent à l'association CPTS du Cambresis. Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation.

La CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médicosociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées. Le projet de santé est un prérequis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Elle est missionnée par la CPAM et l'ARS pour travailler sur les axes de missions suivants :

1. Soins non programmés : Favorise l'accès au soins au travers notamment des deux actions : Améliorer l'accès à un médecin traitant et Améliorer la prise en charge des soins programmés en ville
2. Mission en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient
3. Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention
4. Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves
5. Mission en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins
6. Missions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Ce dispositif vise à faciliter l'exercice des professionnels de santé, à améliorer l'organisation des prises en charge des patients. Ils émergent avant tout à partir des initiatives des professionnels de santé eux-mêmes.

Il est de taille 3.

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

La CPTS occupe une salariée COORDINATRICE à temps complet en CDI.

La rémunération des professionnels de santé pour la réalisation des missions a été fixée à 100 € par heure d'activité.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **905 367,15 €**.

Le résultat net comptable est **une perte de -6 978,27 €**.

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024 à 31/12/2024**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les changements apportés dans les méthodes de présentation sont détaillées dans le paragraphe "changement de réglementation et méthodes comptables".

Les principales méthodes utilisées sont :

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Méthodologie subventions et Fonds dédiés

La part de subvention de fonctionnement est versée à 75% du montant alloué au fonctionnement de la CPTS puis proratisée par rapport au 31 décembre en fonction de la date d'anniversaire de la convention ACI soit le 30/06.

Le versement du solde se fait à la date anniversaire de la signature du contrat (n+1)

Le CPTS de taille 3 touche 75 000 € sur 12 mois.

La part des subventions affectée aux missions est décidée par une notification de subventions.

Cette partie du financement est calculée en fonction :

- de l'intensité des moyens déployés pour mettre en oeuvre la mission,
- du niveau d'atteinte des objectifs définis contractuellement sur la base d'indicateurs.

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Les résultats sont évalués par les 3 parties CPTS/AM/ARS. Des échanges réguliers entre les parties permettent d'ajuster, le cas échéant, les objectifs au regard des évolutions territoriales et organisationnelles de la communauté.

La subvention pour les missions est répartie entre une part fixe et variable .

La première se répartit en :

Un versement à chaque date anniversaire du contrat versement de 75% de cette enveloppe.

Un versement du solde à date anniversaire de la signature du contrat (n+1).

Pour la part variable le versement du volet variable à date anniversaire de la signature du contrat (n+1) en fonction de la date du démarrage de la mission et du degré d'atteinte des objectifs fixés et de l'intensité des moyens déployés.

Ces subventions sont proratisées en fonction de la date d'anniversaire de démarrage ramenées au 31/12.

Il est tenu une comptabilité analytique affecté à chaque mission : les factures et rémunérations de PS affectables aux missions quand elles sont bien distincts. Les frais fixes ou de salaires de coordinatrice sont affectés suivant la clé montant des vacations affectés à chaque projet.

La cotisation des membres

La cotisation appelée par l'association auprès des membres est comptabilisée à l'encaissement.

Effectif

L'effectif de la CPTS à la clôture est d'une salariée COORDINATRICE en CDI à temps plein.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;

- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association CPTS DU PAYS DU CAMBRESIS;

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique toujours pour les associations.

Contribution

Au cours de l'exercice, notre association n'a pas bénéficié des contributions volontaires.

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Les honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 3.674€

Autres mention

Le décret n° 2022-375 du 16 mars 2022 fixant les modalités de fonctionnement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Les CPTS sont organisées sur le mode d'associations sans but lucratif (loi 1901 et loi 1908 pour l'Alsace-Moselle).

Les indemnités ou rémunérations perçues durant une année civile sont déterminées de manière à compenser la perte de revenus subie par les membres en raison des fonctions qu'ils exercent au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé. Les rémunérations correspondent à la contrepartie de la participation des membres à la réalisation des missions de service public de la communauté professionnelle territoriale de santé. Pour chaque professionnel, membre de la communauté ou exerçant dans une structure adhérente à la communauté, la somme totale des indemnités ou rémunérations perçues durant une année civile ne peut excéder la valeur annuelle du plafond mentionné à l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. (Article D1434-44 - Code de la santé publique)

Rémunérations des dirigeants

(relative aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006 - 586 du 23 mai 2006 pour les associations percevant un montant supérieur à 153k€ de subventions publiques.)

la communication des rémunérations conduirait à donner une rémunération individuelle.

De ce fait, cette information ne sera pas mentionnée

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	10 308			10 308
Autres immobilisations corporelles	2 203			2 203
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	12 526			12 526

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...			5 709	2 062		7 771
Autres immobilisations corporelles			1 570	316		1 887
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			7 280	2 378		9 658

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	59 536	59 536		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	77 188	77 188		
Charges constatées d'avance	336	336		
TOTAL	137 059	137 059		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	336	
TOTAL	336	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	159 268	26 191			185 458
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	159 268	26 191			185 458
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	159 268	26 191			185 458

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 141	19 141		
Personnel et comptes rattachés	4 668	4 668		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	6 196	6 196		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	797	797		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	369	369		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	148 750	148 750		
TOTAL	179 920	179 920		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-148 750	
TOTAL	-148 750	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 219	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	4 216	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 836	
État - Charges à payer	9	
TOTAL	8 279	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	59 536	
TOTAL	59 536	

Produits d'exploitation

Nature des produits d'exploitation :	31/12/2025	en % du total	31/12/2024	en % du total
Cotisations	9 620	2%	9 370	2%
Subventions	406 426	82%	467 188	98%
Dons manuels				0%
Reprises de provision sur subventions en f...	78 809	16%		0%
Autres produits divers	50	0%	5	0%

Documents additionnels



Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de		Intitulé	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Subventions		Transferts	A la clôture de l'exercice		
					Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices	Fonds dédiés de plus de 2 ans
Subventions d'exploitation										
	Mission 1	Mission 1 Favoriser l'accès aux soins en facilitant l'accès à un MT et en améliorant l'accès aux soins - soins non programmés	56 278,06		37 317,64			18 960,42		18 960,42
	Mission 2	Organiser les parcours pluri-professionnels	194 655,11	66 980,85				261 635,96		115 462,80
	Mission 3	Développer des actions territoriales de prévention	50 112,84		5 066,28			45 046,56		45 046,56
	Mission 4	Mise en œuvre des actions reprises sur le plan de réponses aux crises sanitaires	117 539,54	10 691,58				128 231,12		79 612,09
	Mission 4 optionnelle	Développement de la qualité et de la pertinence des soins	39 814,76	19 755,85				59 570,61		26 653,10
	Mission 5 optionnelle	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	33 098,33	424,24				33 522,57		13 754,49
	Mission transport	Transport	36 425,39		36 425,39			-		
	TOTAL		527 924,03	97 852,52	78 809,31			546 967,24		299 489,46

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat